



Waremme, le 01 décembre 2017

<p style="text-align: center;">Commission Locale de développement Rural Compte rendu de la réunion sur l'appropriation du catalogue 29 novembre 2017</p>

Membres de la CLDR :

Présents : 18 personnes : Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Françoise COLLARD, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Louis LAMBERT, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Luc VIATOUR, Lidvine WEBER

Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

Pour la FRW : Mathilde PAUQUE, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Excusés : 4 personnes : Eric HAUTPHENNE, Bernard LAKAYE, Manon LECOCQ, Nicolas LEROY.

Ordre du Jour :

- Etat d'avancement du PCDR
- Débriefing de la visite de projets dans le Brabant Wallon
- Appropriation du catalogue (2^{ème} partie)
- Prochaines étapes

La présentation utilisée lors de la réunion est consultable via le lien : <https://goo.gl/NYTmcD>

Le catalogue définitif, incluant les commentaires de la CLDR, peut être téléchargé, en vue de la priorisation, à l'adresse suivante : <https://goo.gl/rGijph>

Etat d'avancement du PCDR

Après l'accueil des participants par le Président de la CLDR, Mathilde Pauqué récapitule les étapes parcourues par la CLDR pour établir sa stratégie et arrêter une liste de projets.

Débriefing de la visite dans le Braban Wallon

Les projets visités ont été une source d'inspiration pour la CLDR qui s'est rendue compte combien une Opération de Développement rural bien menée peut influencer positivement le visage d'une commune. Si chacun des projets visités individuellement était intéressant par les réponses bien réfléchies qu'ils apportaient aux besoins exprimés localement, c'est surtout la cohérence des projets par rapport à une vision d'avenir qui a marqué les participants. L'intérêt de la démarche poursuivie à Héron jusqu'à présent, en partant du diagnostic et de l'analyse des besoins pour co-construire ensemble les projets permettra de gagner du temps par la suite et de s'assurer de l'adéquation entre ce qui est entrepris et ce qui est nécessaire : *On peut arriver à faire ce que l'on veut si on le fait ensemble et que l'on se coordonne*. Prendre le temps nécessaire permet en outre que la population ait l'occasion de s'approprier le projet, ce qui facilite grandement son acceptation. Les participants soulignent qu'il est parfois plus simple de partir d'une page blanche, ce qui n'est pas le cas à Héron où l'on doit composer avec l'existant, de même qu'un projet sera plus rapidement mis en œuvre si le Collège dispose d'un bon carnet d'adresse pour aller chercher les subsides !



Appropriation du catalogue

Le niveau de rédaction des fiches dépendant du lot dans lequel elles se retrouveront, il serait superflu de détailler chaque projet comme s'il se trouvait en Lot 1.

Le Catalogue a donc été conçu comme un ensemble de fiches de Lot 3. Les membres de la CLDR auront peut-être le sentiment d'une perte d'information par rapport à ce qui a été discuté. Ces détails ne sont cependant pas perdus : simplement, il n'est pas souhaitable d'être exhaustif à ce stade-ci. Si nécessaire, ils seront réintégré dans les fiches des lots 1 et 2.

Marc explique ensuite comment a été conçu le catalogue :



Chaque projet fait l'objet d'une fiche conçue sur un même modèle :

Description du projet : Quel est le projet, quels actes faut-il poser, travaux, acquisition, actions à développer, ... ?

Justification du projet : pourquoi faire ce projet, qu'apportera-t-il à la commune ?

Le lien avec la stratégie : à quels défis et objectifs répond ce projet ?

L'origine de la demande : ce projet émane-t-il des réflexions de la CLDR, est-il soutenu par les habitants... ?

Des informations supplémentaires qui permettront aux membres de prioriser le projet en toute connaissance de cause:

- Localisation du projet : y a-t-il un lieu disponible, prévu ?
- Le porteur du projet : qui va porter, suivre ce projet ?
- Les partenaires du projet : quels sont les acteurs associés à la réalisation du projet
- La fourchette de coût :
 - € = < 50.000€
 - €€ = 50.000€ < 100.000€ ;
 - €€€ = 100.000€ > 300.000€ ;
 - €€€€ = 300.000€ > 1.000.000€ ;
 - €€€€€ = > 1.000.000€)
- Développement Durable : quels piliers sont impactés par le projet
- Pistes de financement : quels sont les pistes de soutien financier envisageables
- Faisabilité : une réflexion sur les points qui pourraient éventuellement retarder le projet ou compliquer sa mise en œuvre
- Éléments à mettre en place pour assurer la réussite du projet.

Travail sur le catalogue

La mission de la CLDR était d'analyser par groupes les 13 dernières fiches et de faire part de leurs réflexions à l'ensemble des participants.

En l'état actuel des choses, les questions à se poser sont :

- Le projet est-il bien ce qui a été convenu ?
*Y a-t-il des différences par rapport aux décisions de la CLDR ?
Si oui, cela influence-t-il négativement le projet ?*
- Le projet est-il compréhensible ?
On comprend l'intention, même si on ne sait pas encore exactement ce qui sera mis en place
- La justification tient-elle la route ?
On comprend bien le lien avec la stratégie
- Porteurs, partenaires, budget, lien avec le Développement durable,...

Avez-vous des questions, suggestions ?

- Fautes de frappe / orthographe / français à *corriger directement sur la fiche*



Réactions des participants

F2 – Mise en place d’un espace test maraîcher

Cette fiche n’avait pas été analysée par les participants lors de la dernière réunion. En effet, lors de la précédente CLDR, les membres n’avaient pas réussi à trancher entre le soutien au projet existant mené par le CPAS ou la volonté d’accueillir de nouveaux maraîchers sur le territoire. Le projet a donc été scindé en deux fiches.

La lecture de cette fiche a provoqué des problèmes de compréhension quant au projet initial : il est rappelé qu’à l’origine, le projet proposé était à vocation économique, il s’agissait d’aider des agriculteurs, des maraîchers ... à s’implanter sur le territoire en mettant des terrains à leur disposition. Entretemps s’est développé le projet « Li Noû Cortî », porté par le CPAS. On ne pouvait donc pas ne pas en tenir compte. Il a été décidé de maintenir les deux projets en insistant à la fois sur leur finalité différente (économique vs. social) et sur les synergies à mettre en place (mutualisation de matériel et de personnel d’encadrement)

La durée d’implantation d’un maraîcher au sein de l’espace test limitée à 2 ans est peut-être un peu courte pour permettre celui-ci de s’implanter sur le territoire et de se constituer une réserve financière pour lancer son projet. Il est proposé d’inscrire dans la fiche « pour une durée déterminée ».

F2 – Développement du projet de maraîchage porté par le CPAS

Cette fiche n’avait pas été analysée par les participants lors de la dernière réunion. En effet, lors de la précédente CLDR, les membres n’avaient pas réussi à trancher entre le soutien au projet existant mené par le CPAS ou la volonté d’accueillir de nouveaux maraîchers sur le territoire. Le projet a donc été scindé en deux fiches.

Ici, la dimension sociale prime. Les objectifs sont la transmission de savoirs (maraîchage et transformation de produits nécessitant l’équipement d’une cuisine et l’installation de frigos). Pour pouvoir être pérennisé, le projet implique l’acquisition de terrain et de matériel spécifique.

La CLDR insiste sur la synergie qu'il faudra mettre en place entre les deux projets de maraichage de façon à mutualiser les investissements.

Il est proposé de compléter l'intitulé de la fiche : « Développement du projet de maraichage « Li Noû Cortî » porté par le CPAS ».

F18 – Installation d'un skate-park de plein air

Le projet est compréhensible à la lecture de la fiche. Cependant, la CLDR se demande si la localisation pressentie est pertinente (l'espace disponible au Plein Vent n'est pas une propriété communale) et met en avant la nécessité de s'assurer que le projet répond bien à une demande des jeunes. Il sera donc nécessaire de consulter les jeunes avant l'approfondissement ou l'activation de cette fiche. La justification précisant que le projet répond à un besoin exprimé par les jeunes n'est peut-être pas correcte, bien que ce projet ait été plusieurs fois cité lors de la consultation des enfants de 6^{ème} primaire.

Le budget semble élevé, Marc rappelle qu'il était question d'aménagements en dur et non de modules, ce qui aura un impact important sur le budget.

F19 – Adoption d'une plateforme d'aide, d'échange, et de services intergénérationnels

Il est convenu de ne plus employer le terme intergénérationnel, bien que certaines actions visent les échanges intergénérationnels (transmission des savoirs ...), ce terme peut s'avérer réducteur au vu du panel d'actions prévues.

Certaines propositions apparaissant dans la fiche n'avaient pas été évoquées par la CLDR : il est en effet proposé que les membres de la CLDR soient les principaux porteurs et les ambassadeurs de la plateforme. Marc rappelle qu'un tel projet ne rencontrera du succès que s'il est porté et utilisé par les citoyens. La CLDR propose que soient rajoutés dans les partenaires les différentes associations présentes dans la commune qui pourraient prendre part au projet (ACRF, Au fil de l'eau ...) et que le groupe porteur du projet soit ouvert aux citoyens.

Il est également demandé d'inscrire au conditionnel la possible utilisation de la plateforme en ligne par l'Administration communale en vue de partager des informations, d'organiser des sondages ...

F20 – Promotion et valorisation du monde agricole et de ses acteurs

Le projet est compréhensible et en accord avec les propositions de la CLDR. Il faudra être attentif à ne pas faire concurrence aux actions de la CCAR et de travailler en synergie avec elle.

F21 – Diffusion des informations concernant les services disponibles en termes d'aide sociale

Il est convenu de modifier l'intitulé de la fiche afin d'offrir un panel plus large d'informations concernant les services d'aide à la personne : « Diffusion des informations concernant les services disponibles en termes d'aide à la personne ». De façon à inclure l'aide sociale, les structures et professionnels de la santé, les services paramédicaux, les crèches, les gardes malades ...

La CLDR attire également l'attention sur le fait qu'il sera nécessaire de déterminer une personne chargée de centraliser les informations et de les diffuser via le canal qui aura été déterminé.

F22 – Rénovation de la salle communale de Héron

Pas de commentaire sur la fiche elle-même. Les participants insistent cependant sur la nécessité de bien réfléchir aux utilisations des différentes salles afin de les doter des équipements qui sont nécessaires et ne pas investir inutilement dans des infrastructures trop coûteuses.

F23 – Création et aménagement de logements tremplins

Pas de commentaires

F24 – Création d'un plan communal de développement de la nature

La fiche est compréhensible et en accord avec la volonté de la CLDR. Dans le paragraphe 4, arrêter la phrase à « l'ensemble de la population. »

En tant que porteur, il est proposé que ce soit le futur groupe nature mis en place par la CLDR et de rajouter la DGO3 et la cellule GISER dans les partenaires.

F25 – Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de la commune

La fiche est compréhensible et en accord avec la volonté de la CLDR. Cependant le lien avec le défi mobilité ne semble pas pertinent.

F26 – Aménagement d'une salle polyvalente au moulin de Ferrières

Il est certain qu'un projet doit être développé dans cette salle cependant la CLDR souhaite lors de l'approfondissement de la fiche que l'on soit attentif aux affectations de celle-ci et aux besoins auxquels elle sera sensée répondre. Il faudra veiller à ne pas démultiplier les équipements coûteux (en matière de cuisines par exemple).

Certains membres se posent la question de la pertinence d'une grande salle de l'entité située par exemple à côté du Héromnisports. Cependant, tant lors des consultations que lors des réunions de la CLDR, les Héronnais ont indiqué souhaiter pouvoir bénéficier d'infrastructures dans leur village pour y organiser des événements renforçant le lien social

F27 – Installation d'une plaine de jeux au moulin de Ferrières

Le projet est compréhensible et conforme à la demande de la CLDR. Il serait intéressant d'y installer des jeux plus réfléchis et à vocation pédagogique en lien avec le lieu (**voir exemple de Chevetogne**).

Il faudra être attentif à la sécurité des piétons et des enfants lors de la réflexion sur la mise en œuvre du projet. La plaine de jeux devra se situer à l'écart de la Grand-route.

F28 – Actions de sensibilisation aux économies d'énergie

Il est convenu de renommer l'intitulé de la fiche : « Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ».

Au vu du changement d'intitulé, la CLDR estime que les actions liées aux ressources naturelles sont trop peu précisées dans la fiche.

La commune ne travaille actuellement pas à la réalisation d'une thermographie aérienne. Ce passage sera supprimé de la fiche

Le lien avec le projet d'aménagement du cœur de village de Waret et la mise à jour du ruisseau de la Burdinale ne semble pas pertinent.

Il est proposé d'ajouter la convention des maires dans les partenaires potentiels.

Prochaines étapes

La prochaine réunion fixée au 19 décembre est reportée au 17 janvier. Cette réunion aura pour objet la préparation de la priorisation.

Chaque membre disposera d'une minute pour convaincre les participants de voter pour LE projet qui lui tient particulièrement à cœur.

Les documents de priorisation seront expliqués et remis aux participants qui disposeront d'une dizaine de jours pour transmettre leurs votes.

Les votes seront compilés de manière anonyme par la FRW, et le résultat global soumis pour approbation au Collège et au Comité de suivi. Le choix final, avec les éventuelles modifications désirées par ceux-ci, sera présenté à la CLDR.

La séance se termine vers 22h50.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Mathilde Pauqué,
Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

3 personnes sur 16 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	39%
2. Local adapté	100%
3. Respect des temps de parole	94%
4. Clarté de l'information donnée	94%
5. Méthodologie de travail intéressante	78%
6. Travail personnellement enrichissant	83%

Vu l'intérêt des membres pour le sujet et la volonté exprimée par la CLDR et par la Commune d'avancer, les agents de développement ont préféré laisser les discussions aller au fond des choses, au détriment de l'horaire.

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Mathilde Pauqué ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.pauque@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be